

L'Auditorat de l'Autorité belge de la Concurrence approuve l'acquisition de Vannieuwenhuysse par le Groupe Danis

L'Auditorat de l'Autorité belge de la Concurrence (ABC) a approuvé l'acquisition de Vannieuwenhuysse NV le 2 août 2018 par Groep Danis NV.

L'opération de concentration a été notifiée le 19 juillet 2018 et l'application de la procédure simplifiée a été demandée.

Groep Danis est une société active dans l'agro-industrie et ce dans quatre domaines : (i) la production et la commercialisation de matières premières pour l'industrie des aliments composés (soja), (ii) la production et la commercialisation d'aliments composés, (iii) la production et la commercialisation de porcs charcutiers et (iv) la production et la commercialisation de carcasses de porcs (l'abattage de porcs).

La société cible Vannieuwenhuysse est active dans l'industrie alimentaire avec comme activité principale l'achat de porcs vivants destinés à l'abattage pour ensuite découper les carcasses obtenues et, le cas échéant, les désosser.

Dans sa décision du 2 août 2018, l'ABC constate que les conditions d'application de la procédure simplifiée sont remplies et que la concentration notifiée ne suscite pas d'opposition.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Véronique Thirion

Auditeur général

Tél : +32 (2) 277 93 53

Courriel : veronique.thirion@bma-abc.be

Site internet : www.concurrence.be

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).